

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2012

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-671

présenté par  
M. Le Fur

-----

**ARTICLE 5**

Après la première phrase de l'alinéa 36, insérer la phrase suivante :

« Il en est de même pour les intérêts des plans d'épargne-logement ne bénéficiant pas de l'exonération mentionnée au 9° *bis* de l'article 157. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de maintenir le PFL à 24 % pour les intérêts des PEL au-delà de 12 ans.